

Image not found or type unknown



Résiliation auprès d'une auto école

Par **linou**, le **05/05/2009** à **23:36**

Bonjour, nous avons inscrit notre fils auprès d'une auto école et versé 300 euro d'acompte en 2008. Notre fils n'y est pas allé et n'a fourni aucun document pour monter le dossier. Nous avons donc demandé la clôture de ce dossier et le remboursement qui nous est refusé. Quel recours avons-nous pour récupérer cette somme ? Merci de votre aide.